



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Quarantième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » (A/C.5/77/27). Des représentantes et représentants du Secrétaire général lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 13 décembre 2022.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées a été établi conformément aux directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale.

3. En ce qui concerne le montant du fonds de réserve pour 2022, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 75/253 A, l'Assemblée générale a décidé que ce montant serait égal à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2021, soit 24 060 600 dollars. Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 76/246 A, l'Assemblée a approuvé l'imputation de dépenses d'un montant de 20 547 800 dollars et que, dans sa résolution 76/246 B, elle a ouvert des crédits supplémentaires d'un montant de 2 232 600 dollars, de sorte que le solde du fonds s'est établi à 1 280 200 dollars pour 2022.

4. En ce qui concerne le montant du fonds de réserve pour 2023, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 76/246 A, que ce montant serait égal à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2022, soit 24 219 700 dollars. Les tableaux 1 et 2 du rapport du Secrétaire général présentent le détail des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds, ventilées respectivement par rapport et par chapitre du budget. Comme le montrent les tableaux, le montant de ces dépenses, qui



s'élèverait à 89 810 800 dollars, serait supérieur de 65 591 100 dollars au montant proposé du fonds (24 219 700 dollars). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le montant de 31,7 millions de dollars (déduction faite des contributions du personnel) correspondait aux ressources supplémentaires destinées à couvrir les dépenses découlant de résolutions du Conseil des droits de l'homme qui avaient déjà été inscrites par anticipation aux chapitres 2, 24 et 29 E du projet de budget-programme pour 2023, conformément à la décision prise par l'Assemblée en décembre 2021 [A/77/7, par. VI.2 b)]. Si cette décision n'avait pas été prise, le montant supplémentaire aurait été inscrit dans le rapport sur les prévisions budgétaires révisées établi comme suite à l'adoption des résolutions et des décisions par le Conseil des droits de l'homme et aurait été imputé sur le fonds de réserve. **Le Comité consultatif note que, si des ressources supplémentaires n'avaient pas été inscrites par anticipation aux chapitres 2, 24 et 29E du projet de budget-programme pour 2023, le dépassement par rapport au montant proposé du fonds de réserve (24,2 millions de dollars) aurait été de 97,3 millions de dollars.**

5. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que des informations avaient été communiquées sur la raison d'être du fonds de réserve et sur l'utilisation qui en était faite, notamment dans le rapport le plus récent du Secrétaire général sur l'examen de l'utilisation du fonds (A/70/395), rapport qui avait été examiné une nouvelle fois par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session. Dans le rapport susmentionné, le Secrétaire général avait déclaré qu'un examen de l'utilisation faite du fonds par le passé indiquait que depuis sa création, au cours de l'exercice biennal 1990-1991, et jusqu'à l'exercice 2016-2017, à l'exception des exercices biennaux 2006-2007, 2012-2013 et 2014-2015, les ressources du fonds avaient été suffisantes pour répondre aux besoins additionnels présentés dans l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées. Le Comité s'est fait communiquer la version actualisée du tableau 1 du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du fonds de réserve depuis sa création.

Utilisation du fonds de réserve depuis sa création (version actualisée du tableau 1 du document publié sous la cote A/70/395)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montants approuvés (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage des prévisions préliminaires</i>	<i>Montants estimatifs imputés sur le fonds (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Montants estimatifs imputés sur le fonds (pourcentage)</i>	<i>Ouverture de crédits additionnels non imputés sur le fonds (millions de dollars É.-U.)</i>
1990-1991	15,0	0,75	11,8	78,7	–
1992-1993	18,0	0,75	6,3	35,0	–
1994-1995	20,0	0,75	18,5	92,5	–
1996-1997	20,6	0,75	5,2	25,2	–
1998-1999	19,0	0,75	3,7	19,5	–
2000-2001	19,1	0,75	18,9	99,0	–
2002-2003	18,9	0,75	18,9	100,0	–
2004-2005	21,6	0,75	13,8	63,9	–
2006-2007	27,2	0,75	26,6	97,8	52,6
2008-2009	31,5	0,75	26,3	83,5	–
2010-2011	36,5	0,75	14,1	38,6	–
2012-2013	40,5	0,75	37,5	92,6	8,6
2014-2015	40,4	0,75	40,2	99,5	5,1
2016-2017	41,7	0,75	34,5	82,7	29,2

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montants approuvés (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage des prévisions préliminaires</i>	<i>Montants estimatifs imputés sur le fonds (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Montants estimatifs imputés sur le fonds (pourcentage)</i>	<i>Ouverture de crédits additionnels non imputés sur le fonds (millions de dollars É.-U.)</i>
2018-2019	40,5	0,75	40,4	99,7	76,3
2020	21,8	0,75	21,8	100,0	38,1
2021	23,1	0,75	23,0	100,0	25,0
2022	24,1	0,75	22,8	94,7	38,5

6. **Le Comité consultatif note, à la lecture de ce tableau, que depuis l'exercice biennal 2012-2013 (soit sept exercices budgétaires consécutifs), le montant du fonds de réserve a été insuffisant et que des crédits supplémentaires non imputés sur le fonds de réserve ont dû être approuvés par l'Assemblée générale pour financer les dépenses supplémentaires prévues dans les états récapitulatifs des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées.**

7. Le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale fixait le montant du fonds de réserve et approuvait les dépenses à imputer sur le fonds de manière à en optimiser l'utilisation, ce qu'elle était seule habilitée à faire, tandis que le Secrétaire général demandait que les ressources additionnelles soient imputées sur le fonds. Dans le cadre des dispositions en vigueur, lorsque le montant du fonds approuvé avait été entièrement prélevé par l'Assemblée, le Secrétariat proposait l'ouverture de crédits supplémentaires sans demander qu'ils soient imputés sur le fonds. Dans de tels cas, ces crédits étaient tout de même examinés et approuvés par les États Membres. Selon le Secrétariat, l'existence du fonds de réserve reflétait une volonté politique d'examiner les propositions relatives à des crédits supplémentaires, en particulier lorsque des ressources se révélaient nécessaires au titre de nouveaux mandats confiés par les organes délibérants après la publication du projet de budget-programme.

8. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre des budgets-programmes biennaux, le montant du fonds de réserve pour l'exercice suivant était exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale (A/74/7/Add.29, par. 2). Dans le contexte de la réforme de la gestion et de l'adoption d'un budget annuel à titre expérimental, le Secrétaire général a considéré qu'avec le passage à un cycle budgétaire annuel, il n'était plus nécessaire de présenter l'esquisse budgétaire dans un rapport distinct et que le montant du fonds de réserve pour l'exercice suivant serait exprimé en pourcentage du montant total du budget annuel approuvé par l'Assemblée (voir les paragraphes 3 et 4 ci-dessus).

9. **Le Comité consultatif réaffirme que, selon lui, le fonds de réserve est un instrument budgétaire qui permet de financer les dépenses supplémentaires et souligne qu'il importe de respecter les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale relatives à l'emploi du fonds. En cas de contrainte, par exemple si le montant des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds venait à dépasser celui des ressources disponibles, il compte que le Secrétaire général en informerait l'Assemblée générale sans tarder dans les prochains projets de budget-programme (A/76/7/Add.31, par. 6).**

10. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur tous les états d'incidence sur le budget-programme pour les quatre exercices budgétaires allant de 2020 à 2023 (voir annexe). **Le Comité consultatif compte que des informations sur l'emploi qui a été fait des ressources demandées dans chacun des états seront présentées dans les prochains rapports sur l'exécution du budget-programme. Il a l'intention d'examiner l'utilisation qui a été faite de ces ressources à la faveur des**

prochains projets de budget-programme et des rapports sur l'exécution des budgets-programmes.

11. En ce qui concerne le montant du fonds de réserve pour 2024, le Secrétaire général a proposé, dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2023 ([A/77/6 \(Introduction\)](#), par. 38 à 40), que ce montant soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2023. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale envisage de fixer le montant du fonds de réserve pour 2024 à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2023 (voir également [A/77/7](#), par. I.43).**

Annexe

Informations récapitulatives concernant les états d'incidence sur le budget-programme de 2020 à 2023

a) 2023

Titre du rapport	Chapitre premier	Chapitre 2	Chapitre 4	Chapitre 7	Chapitre 9	Chapitre 10	Chapitre 28	Chapitre 29B	Chapitre 29C	Chapitre 29E	Chapitre 34	Chapitre 36	S.o.	Total
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/77/3)	(83,8)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(83,8)
Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	–	107,3	–	–	–	–	3,0	–	8,3	–	–	16,1	–	134,7
Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	–	323,5	234,7	–	–	–	–	–	–	10,7	–	50,0	–	618,9
Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.5/77/15)	–	64,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,6	–	73,9
Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.5/77/18)	–	–	–	233,9	–	–	–	–	–	–	–	21,2	–	255,1

Note : Les titres des chapitres sont les suivants : chapitre premier, Politiques, direction et coordination d'ensemble ; chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences ; chapitre 4, Désarmement ; chapitre 7, Cour internationale de Justice ; chapitre 8, Affaires juridiques ; chapitre 10, Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement ; chapitre 16, Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale ; chapitre 24, Droits humains ; chapitre 28, Communication globale ; chapitre 29C, Bureau de l'informatique et des communications ; chapitre 29E, Administration (Genève) ; chapitre 34, Sûreté et sécurité ; chapitre 36, Contributions du personnel.

<i>Titre du rapport</i>	<i>Chapitre premier</i>	<i>Chapitre 2</i>	<i>Chapitre 4</i>	<i>Chapitre 7</i>	<i>Chapitre 9</i>	<i>Chapitre 10</i>	<i>Chapitre 28</i>	<i>Chapitre 29B</i>	<i>Chapitre 29C</i>	<i>Chapitre 29E</i>	<i>Chapitre 34</i>	<i>Chapitre 36</i>	<i>S.o.</i>	<i>Total</i>
Crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	–	159,5	–	–	–	–	20,1	–	7,9	–	–	26,5	–	214,0
Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	–	26,4	–	–	365,9	–	–	–	–	–	–	40,4	–	432,7
Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22 et A/C.5/77/22/Corr.1)	–	139,2	–	–	–	476,4	12,5	–	–	–	–	75,1	–	703,2
Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)	–	66,7	–	–	142,6	177,6	–	–	–	–	–	52,8	–	439,7
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	–	813,3	–	–	–	–	51,9	17,3	93,0	–	23,2	132,6	–	1 131,3
Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/77/26)	103,8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	103,8

<i>Titre du rapport</i>	<i>Chapitre premier</i>	<i>Chapitre 2</i>	<i>Chapitre 4</i>	<i>Chapitre 7</i>	<i>Chapitre 9</i>	<i>Chapitre 10</i>	<i>Chapitre 28</i>	<i>Chapitre 29B</i>	<i>Chapitre 29C</i>	<i>Chapitre 29E</i>	<i>Chapitre 34</i>	<i>Chapitre 36</i>	<i>S.o.</i>	<i>Total</i>	
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2022 (A/C.5/77/4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 071,8	4 071,8
Total	20,0	1 700,2	234,7	233,9	508,5	654,0	87,5	17,3	109,2	10,7	23,2	424,3	4 071,8	8 095,3	

b) 2022

Titre du rapport	Chapitre premier	Chapitre 2	Chapitre 4	Chapitre 7	Chapitre 8	Chapitre 16	Chapitre 24	Chapitre 28	Chapitre 29C	Chapitre 29E	Chapitre 34	Chapitre 36	S.o.	Total
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/76/2)	82,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	82,9
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 772,9	1 772,9
Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/76/16)	–	–	–	–	–	–	94,1	–	–	–	–	9,6	–	103,7
Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales (A/C.5/76/15)	–	27,1	–	–	–	–	62,7	–	–	–	–	10,8	–	100,6
Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/76/12)	–	66,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7,9	–	73,9
Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/76/10)	–	403,2	–	–	–	–	–	5,9	–	–	–	48,4	–	457,5

<i>Titre du rapport</i>	<i>Chapitre premier</i>	<i>Chapitre 2</i>	<i>Chapitre 4</i>	<i>Chapitre 7</i>	<i>Chapitre 8</i>	<i>Chapitre 16</i>	<i>Chapitre 24</i>	<i>Chapitre 28</i>	<i>Chapitre 29C</i>	<i>Chapitre 29E</i>	<i>Chapitre 34</i>	<i>Chapitre 36</i>	<i>S.o.</i>	<i>Total</i>
Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale (A/C.5/76/13)	-	33,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	-	38,0
Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	-	595,0	45,1	-	-	-	-	5,9	-	12,4	-	71,4	-	729,8
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/C.5/76/20)	-	356,8	-	-	226,4	-	-	-	-	-	-	73,0	-	656,2
Situation des droits humains en République arabe syrienne (A/C.5/76/18)	-	27,1	-	-	-	-	75,3	-	-	-	-	12,3	-	114,7
Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	-	146,9	-	-	-	-	-	3,0	1,6	-	-	17,6	-	169,1
Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (A/C.5/76/24)	-	894,70	-	-	-	-	-	66,2	30,0	-	23,0	107,4	-	1 121,3
Total	82,9	2 550,7	45,1	-	226,4	-	232,1	81,0	31,6	12,4	23,0	362,5	1 772,9	5 420,6

c) 2021

Titre du rapport	Chapitre premier	Chapitre 2	Chapitre 4	Chapitre 7	Chapitre 8	Chapitre 16	Chapitre 24	Chapitre 28	Chapitre 29C	Chapitre 29E	Chapitre 34	Chapitre 36	S.o.	Total
Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/75/3)	(71,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(71,3)
Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/75/18)	-	-	-	-	-	-	23,3	239,0	-	-	-	0,6	-	262,9
Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/75/13)	-	241,8	25,1	-	-	-	-	3,0	-	-	-	-	-	269,9
Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/266 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018 (A/C.5/75/15)	-	176,6	190,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	366,6
Les océans et le droit de la mer (A/C.5/75/19)	-	623,9	-	-	584,2	-	-	-	-	-	-	119,9	-	1 328,0

<i>Titre du rapport</i>	<i>Chapitre premier</i>	<i>Chapitre 2</i>	<i>Chapitre 4</i>	<i>Chapitre 7</i>	<i>Chapitre 8</i>	<i>Chapitre 16</i>	<i>Chapitre 24</i>	<i>Chapitre 28</i>	<i>Chapitre 29C</i>	<i>Chapitre 29E</i>	<i>Chapitre 34</i>	<i>Chapitre 36</i>	<i>S.o.</i>	<i>Total</i>
Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018 (A/C.5/75/14)	-	168,7	18,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	187,5
Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/75/10)	-	85,0	198,4	-	-	-	-	-	-	3,5	-	-	-	286,9
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 169,0	2 169,0
Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/75/12)	-	203,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	203,1
Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar (A/C.5/75/17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	(71,3)	1 499,1	432,3	-	584,2	-	23,3	242,0	-	3,5	-	120,5	2 169,0	5 002,6

d) 2020

Titre du rapport	Chapitre premier	Chapitre 2	Chapitre 4	Chapitre 7	Chapitre 8	Chapitre 16	Chapitre 24	Chapitre 28	Chapitre 29C	Chapitre 29E	Chapitre 34	Chapitre 36	S.o.	Total
Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/74/3)	(2 306,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 306,3)
Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/74/13)	145,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	145,7
Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (A/C.5/74/12)	-	138,3	-	-	-	55,0	-	-	-	-	-	4,4	-	197,7
Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar (A/C.5/74/11) ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2019 (A/C.5/74/2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 188,7	2 188,7
Total	(2 160,6)	138,3	-	-	-	55,0	-	-	-	-	-	4,4	2 188,7	225,8

^a Ressources présentées au titre des missions politiques spéciales dans le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.2).